

## Décharge et récupération des invendus

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, code vendeur \_\_\_\_\_ déclare :

- Pointer mes articles avec les bénévoles au moment du dépôt (maximum 50 articles),
- Ne pas pointer mes articles lors du dépôt.

Je décharge l'AFC de toute responsabilité en cas de perte d'un ou plusieurs de mes articles.

*Cette bourse est d'abord un service aux familles, elle est assurée par des bénévoles dans une intention de qualité. Si, malgré un tri sélectif et une extrême vigilance lors du dépôt et de la vente une tâche, un trou étaient passés inaperçus, ou bien un article égaré durant la bourse, nous déclinons tout responsabilité.*

Je passerai récupérer mes invendus vendredi entre 15h30 et 16h00 : oui / non.

Si non, je donne le nom et le numéro de la personne qui récupèrera mes articles :

---

Les articles non repris à 16h00 seront donnés.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_. Signature :

Pièces à joindre à vos articles :

- Présente feuille de décharge et de récupération des invendus
- Enveloppe timbrée
- Liste des articles déposés.

Et éventuellement, bulletin et chèque d'adhésion pour ceux qui souhaitent bénéficier d'une remise sur le pourcentage prélevé sur le chiffre d'affaires réalisé (15% pour les non adhérents, 5% pour les adhérents).